

**Procès-verbal du Conseil municipal
du mercredi 28 mai 2025**



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET, MALAVAUD, JANNETAUD N.

Procurations : TERRASSIER représenté par PATAUD

Excusés :

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Cécile DOUCET

1. Modification de l'ordre du jour

Suite à une réunion avec le syndicat des Monards ce jour, il nous demande de définir le tarif de l'eau pour la prochaine facturation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif de 1,15 € pour la prochaine facturation de l'eau.

2. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 14 mai 2025.

3. Réaménagement du secrétariat : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement du secrétariat de mairie. La consultation des entreprises a été faite par le cabinet d'architecte BERTRAND pour la période du 19 mai au 26 mai. Les entreprises doivent transmettre leur offre pour le lundi 26 mai au soir. Les différents lots sont :

- Lot n°1 – cloisons – faux-plafonds-peinture
- Lot n°2 – menuiseries intérieures sur mesure
- Lot n°3 – électricité
- Lot n°4 – mobilier manufacture

Les entreprises consultées sont :

- Lot n°1 : l'entreprise Labrousse samuel de Saint-Dizier-Leyrenne et l'entreprise Arnaud et Fils d'Eymoutiers
- Lot n°2 : l'entreprise DOMY de Bourgneuf et l'entreprise GRIZON de Saint-Pierre-Chérignat
- Lot n°3 : l'entreprise VIRONDEAU de Faux-Mazuras et l'entreprise Bourriquet d'Eymoutiers
- Lot n°4 : l'entreprise Maison-Maison

Le cabinet d'architecte a transmis l'analyse des offres suite à la consultation des entreprises pour les lots précités. Le cabinet d'architecte a retenu les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : cloisons – faux-plafonds-peinture : Entreprise Arnaud et Fils SARL pour un montant H.T. de 13 282,00 € soit un montant T.T.C. de 15 938,40 €
- Lot n°2 : menuiseries intérieures sur mesure : Entreprise DOMY pour un montant H.T. de 11 709,97 € soit un montant T.T.C. de 14 051,96 €

- Lot n°3 : électricité : Entreprise LB Electricité pour un montant H.T. de 2 107,84 € soit un montant T.T.C. de 2 529,40 €
- Lot n°4 : mobilier manufacture : Entreprise Maison Maison pour un montant H.T. de 22 974,83 € soit un montant T.T.C. de 27 569,80 €

Le Maire propose de suivre l'avis du cabinet d'architecte BERTRAND et de notifier le choix des entreprises pour chaque lot. Le coût total des travaux est de 50 074,64 € soit un montant T.T.C. de 60 089,56 €. Le réaménagement du secrétariat est subventionné à hauteur de 50%. Le montant de la DETR est de 25 037,32 €. Approuvé à l'unanimité.

4. Questions diverses

Pas de questions diverses.

5. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

- Inauguration 14 juin : Mme Sophie DRUAIS, prestataire musicale pour le 14 juin 2025 arrivera à 18 heures. Les fleurs seront installées le vendredi 13 juin après-midi. Le pupitre est à descendre. L'auberge de l'Atre livre les petits four samedi à 10 heures.
- Eclairage public d'Augerolles : l'entreprise SOCALEC va commencer les travaux le 02 juin.
- Assainissement de Morterolles : l'entreprise EHTP a transmis un devis pour travaux complémentaire chez M. et Mme MARITAUD.
- Le 14 novembre prochain, un spectacle de la communauté de communes aura lieu à la salle polyvalente.
- Le 8 juin prochain, l'enjambée creusoise fait un point de ravitaillement au préau du gîte de Morterolles.
- Des dégradations ont été faites au village du Breuil.
- Un dépôt d'ordures a été fait sur les terrains de la caisse d'épargne. La gendarmerie mobile s'est rendue sur les lieux.
- Suite à la location du gîte de Morterolles, une lettre de remerciement a été transmise à la mairie.
- Maison de la famille LENOIR : maison à vendre avec terrain et débarras au prix de 30 000 €.

La séance est levée à 18h44.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Cécile DOUCET